

Ecrit par le 26 août 2024

Un atelier 'Fresque du climat' pour les élus des Sorgues du Comtat



Le 30 mars dernier, la communauté d'agglomération [Les Sorgues du Comtat](#) a organisé un atelier 'Fresque du climat' à Monteux. Animé par [Eco-Lab'](#), cet atelier a permis à 30 élus communautaires, municipaux et membres du [Conseil de développement](#) (Codev) de réaliser une fresque des causes, conséquences et impacts des activités humaines sur le changement climatique.

L'organisation de cet événement 'Fresque du climat' par la communauté d'agglomération s'inscrit dans la même logique que le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qu'elle a signé en 2021 pour viser la performance environnementale, la sobriété foncière et s'engager dans la transition alimentaire. De plus, le Plan climat air énergie (PCAET) des Sorgues du Comtat sera finalisé cette année. Il devrait permettre d'établir une stratégie et un plan d'actions à l'horizon 2030 afin de lutter contre le dérèglement climatique, préserver la qualité de l'air et assurer la transition énergétique du territoire. « Compte tenu des enjeux, la mobilisation de tous les acteurs est un facteur clé pour construire un

Ecrit par le 26 août 2024

programme d'action adapté à notre histoire, à notre territoire et à ses acteurs », a affirmé Marc Mossé, vice-président de la communauté d'agglomération délégué à la transition écologique.

L'atelier a ainsi permis à chacun de se rendre compte de l'impact des humains en tant que groupe sur l'environnement, mais aussi de l'impact de leurs actions à titre personnel. « En faisant mon bilan carbone, j'ai eu une très grande prise de conscience, a expliqué Gaëlle Richard, élue municipale à Bédarrides. On connaît tous l'objectif 2T de CO2 par habitant mais de voir écrit noir sur blanc notre propre bilan carbone, on se rend compte qu'on est loin du compte. Mes premières actions ? Diminuer ma consommation de viande et me déplacer le plus possible à pied. » Globalement, les élus ont apprécié le côté ludique et interactif de l'atelier, mais aussi les échanges entre chacun qui ont permis d'apporter différent éclairage sur la situation climatique actuelle.



Ecrit par le 26 août 2024



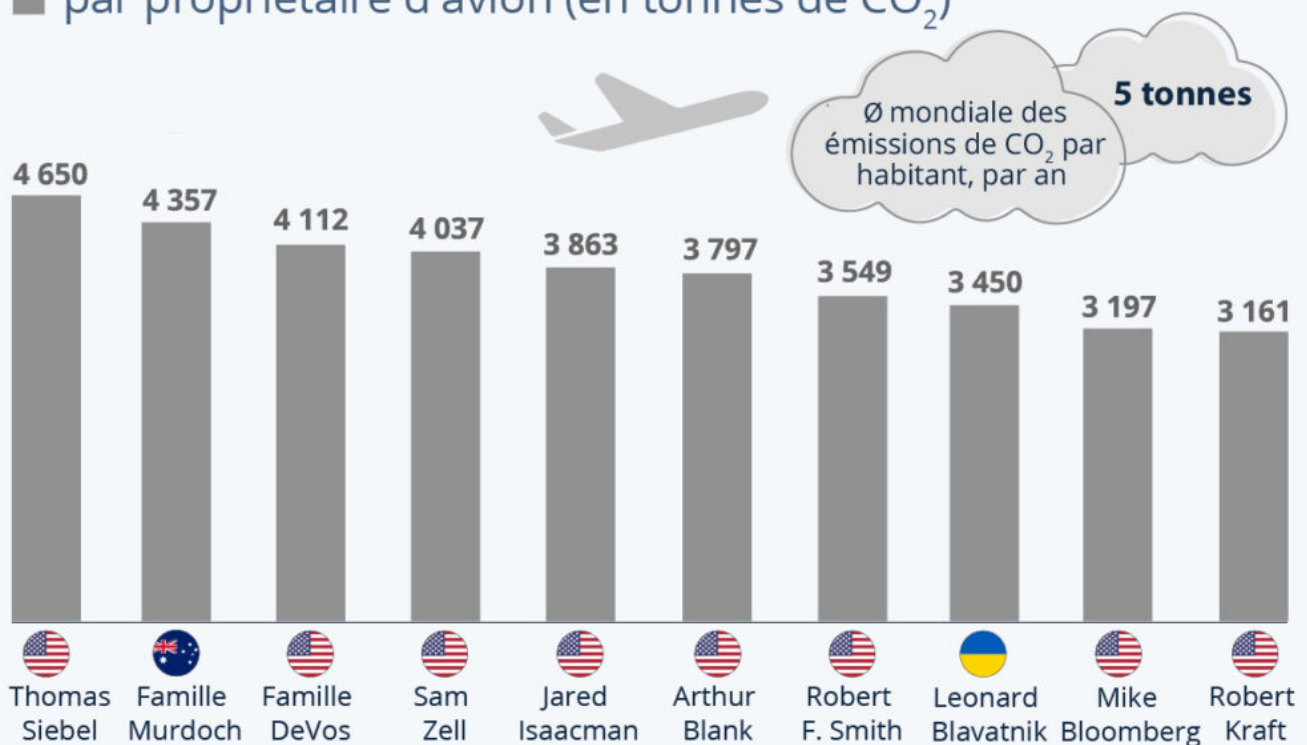
V.A.

Jet privé : qui émet le plus de CO2 ?

Ecrit par le 26 août 2024

Jet privé : qui émet le plus de CO₂ ?

Émissions estimées des avions privés en 2022
par propriétaire d'avion (en tonnes de CO₂)



Données arrondies.

Source : Climatejets.org



Elon Musk, Kim Kardashian, Bill Gates : quelles sont les célébrités qui voyagent le plus en jet privé ?

Un adolescent américain a répertorié et dénoncé les [voyages en jet privé](#) des personnes les plus riches du monde, en révélant leur empreinte carbone. Akash Shendure a compilé sur son site Climate Jets des données montrant l'empreinte carbone de 163 utilisateurs de jets privés. La liste contient des

Ecrit par le 26 août 2024

informations détaillées sur les vols privés de toutes sortes de célébrités, de l'entrepreneur Bill Gates au rappeur Pitbull.

Shendure a tiré ces [chiffres](#) de différentes bases de données, comme celle de Jack Sweeney, un étudiant en informatique connu pour avoir traqué les jets privés et les yachts de certains oligarques russes, d'Elon Musk et d'autres personnalités.

Comme le montre notre graphique, les familles individus et les individus listés émettent souvent, rien qu'avec leurs vols annuels [en jet privé](#), des milliers de fois plus que l'empreinte carbone annuelle d'une personne moyenne. En tête de liste : l'entrepreneur et milliardaire américain Thomas Siebel qui, selon Shendure, utilise trois jets privés et a effectué au moins 458 vols en 2022, soit plus d'un vol par jour. Selon ces données, il a émis 4.650 tonnes de CO2 en 2022 rien qu'en utilisant ses jets privés.

Shendure espère que les inégalités démesurées entre riches et pauvres en matière d'émissions de gaz à effet de serre feront l'objet de plus de discussions. » On entend souvent le message comme quoi les consommateurs devraient se restreindre pour le climat - et je soutiens cela « , a déclaré Shendure au [New York Times](#). « mais ces individus très riches ne le font pas ».

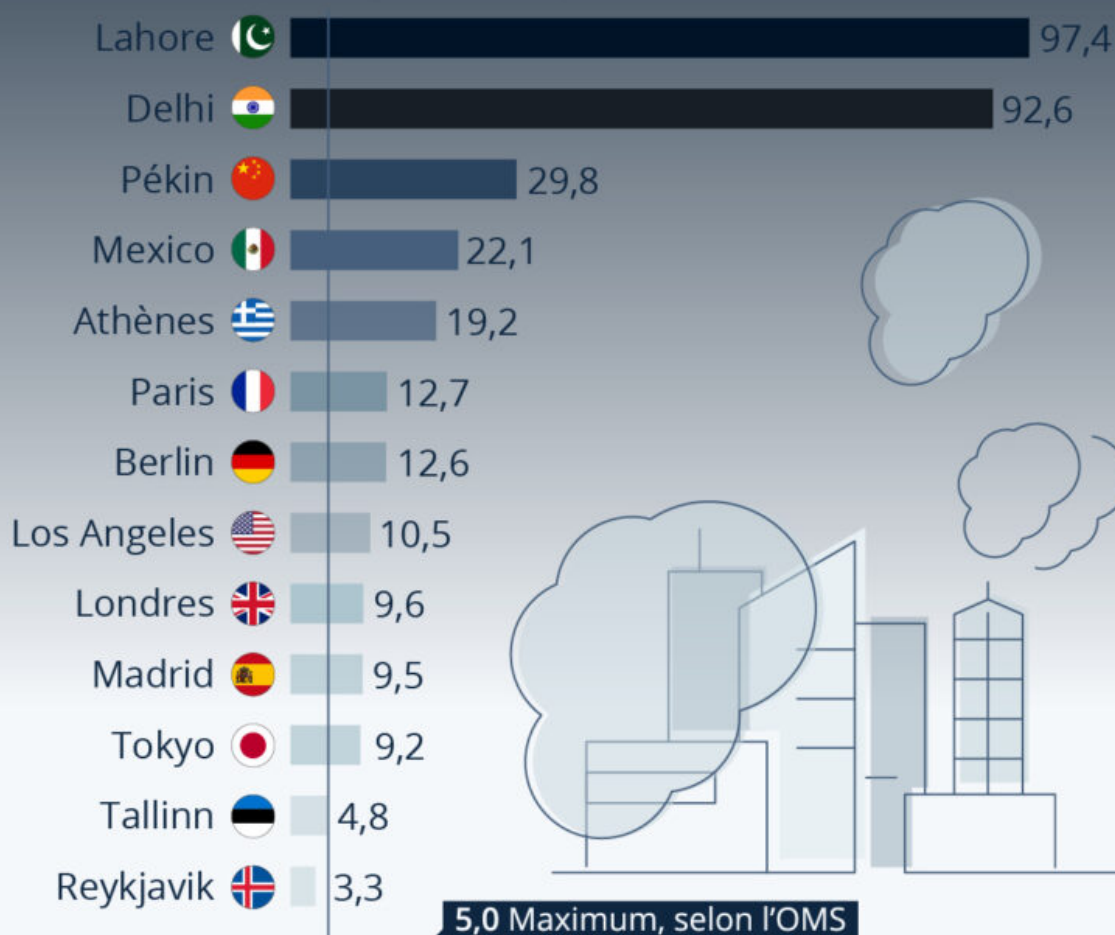
De Claire Villiers pour [Statista](#)

Pollution de l'air : une menace pour la santé mondiale

Ecrit par le 26 août 2024

Pollution de l'air : une menace pour la santé mondiale

Qualité de l'air dans une sélection de villes sur la base de la concentration moyenne de particules PM 2,5 (2022) *



* En $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Pondéré par la population. Analyse des données sur la qualité de l'air de 7 323 villes dans 131 pays, régions et territoires.

Source : IQAir



statista

Ecrit par le 26 août 2024

La [pollution de l'air](#) figure parmi les plus grandes menaces environnementales pour la santé de l'humanité. Elle provoque plus de six millions de décès par an et entraîne des coûts économiques de plus de 8 milliards de dollars par an. C'est ce que révèle le « World Air Quality Report 2022 », publié par l'entreprise suisse de technologie de la qualité de l'air IQAir. L'[analyse](#) a révélé qu'en 2022, sur les 131 pays, régions et territoires étudiés, seuls 13 respectaient les directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de qualité de l'air, dont beaucoup se trouvent en Océanie. L'OMS préconise des concentrations annuelles de particules PM2,5 inférieures ou égales à 5 µg/m3.

Le graphique ci-dessous montre à quel point la qualité de l'air varie dans le monde : dans des villes comme Lahore au Pakistan (97,4 µg de particules PM2,5 par m3) et Delhi en Inde (92,6), les recommandations maximales de l'OMS sont dépassées de plus de dix fois. Des villes comme Reykjavik en Islande (3,3) et Tallinn en Estonie (4,8) font partie des rares à respecter les seuils. À Paris les recommandations maximales de l'OMS sont dépassées d'un peu plus de deux fois (12,7 µg de particules PM2,5 par m3).

La pollution de l'air touche particulièrement les populations déjà vulnérables, puisque plus de 90 % des décès dus à la pollution atmosphérique surviennent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, indique le rapport. L'Afrique et l'Asie centrale et du Sud sont surreprésentées, avec les concentrations annuelles moyennes de PM2,5 - les plus élevées du monde. Et cela alors même que seulement 19 des 54 pays africains disposaient de données suffisantes pour être inclus dans l'étude.

De Claire Villiers pour [Statista](#)

Pour Zap Agroparc, ce n'est pas encore fait pour la future déchèterie du Grand Avignon

Ecrit par le 26 août 2024



[Suite à notre article du vendredi 24 mars](#) sur l'annonce par le Grand Avignon de la confirmation du permis de construire de la déchèterie et recyclerie situé dans le zone d'activité d'Agroparc, [l'Association Zap Agroparc](#) a tenu à apporter quelques précisions.

« Nous souhaitons apporter quelques nuances à ces affirmations, explique Patricia Tracadas de cette association ayant notamment pour but d'empêcher l'artificialisation de terres irrigables dans la zone d'Agroparc. D'une part il s'agit bel et bien d'une déchèterie, qui sera complétée par une zone recyclerie. D'autre part le Tribunal administratif de Nîmes, saisi par les riverains et l'association ZAP Agroparc, n'a pas retenu d'argument pour arrêter en urgence les travaux de construction de la déchèterie d'Agroparc lors de l'audience en référé-suspension du 17 mars dernier. Les magistrats ont statué sur les aspects réglementaires au plan juridique. Le dossier n'est en revanche toujours pas traité sur le fond, notamment sur la problématique environnementale. »

[Lire également : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d'Agroparc](#)

Annnonce prématurée ?

« Les riverains et l'association ZAP Agroparc continuent de pointer les paradoxes d'une construction 'écologique' qui va entraîner l'imperméabilisation totale de près de 10 000m² d'espaces agricoles irrigables, détruire des espèces vivantes protégées, dans le contexte de réchauffement du climat, de la

Ecrit par le 26 août 2024

destruction alarmante de la biodiversité, de la fragilité des nappes phréatiques sur le secteur », poursuivent les représentants de l'association qui se réservent le droit de saisir le Conseil d'Etat afin d'être entendus.

« Nous restons d'ailleurs dans l'attente des dates d'audience concernant nos deux recours en annulation : annulation du permis de construire et annulation de la déclaration ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement). Il est donc prématuré de conclure à la légalité et la légitimité définitives de cette construction », insiste Zap Agroparc.

Dans une vidéo de février dernier, des membres de l'association Zap Agroparc s'étaient ému de la destruction d'une haie d'arbres dans cette zone d'activités.

Grand Avignon : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d'Agroparc



Le juge des référés vient de rejeter la requête déposée par un certain nombre de riverains, visant à suspendre l'exécution du permis de construire délivré au Grand Avignon pour la réalisation d'une recyclerie dans la zone d'activités d'Agroparc.

Ecrit par le 26 août 2024

Le juge souligne la dimension écologique du projet

« Le juge considère en effet que le site d'implantation de la future recyclerie, dans un zonage à vocation multiple à proximité d'un aéroport, ne fait l'objet d'aucune protection environnementale particulière et il souligne la 'dimension écologique du projet', explique la Communauté d'agglomération du Grand Avignon qui porte le projet. Pour toutes ces raisons, les requérants n'étaient pas fondés à soutenir que le projet devait être soumis à la réalisation d'une étude environnementale. Le Grand Avignon a en effet respecté toutes les procédures administratives dans ce dossier. »



La futur déchetterie d'Agroparc devrait permettre à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon d'atteindre ses objectifs en matière de recyclage des déchets.

Premier coups de pioches prévus pour l'été prochain

Pour rappel, ce projet comprend une déchetterie nouvelle génération, à plat et couverte pour empêcher les nuisances sonores s'étendant sur 5 575m², une recyclerie, située à côté de la déchetterie de 1 615m² pour développer une politique de réutilisation des déchets (objets, mobiliers...), une zone pédagogique accueillant des scolaires (400m²) ainsi que des locaux destinés à accueillir le service environnement-déchets du Grand Avignon (817m²). L'ensemble, imaginé par le cabinet héraultais [Dalby architectes](#), s'étendra sur un terrain de 16 000m² situé en prolongement de la rue Lucie-Aubrac.

Cette 'déchetterie modèle', qui devrait permettre de traiter 5 000 à 7 000 tonnes de déchets par an, sera amenée à prendre le relais de celle de Montfavet qui sera fermée quand celle-ci entrera en service. Les travaux devraient débuter cet été.

[Lire également : Pour Zap Agroparc, ce n'est pas encore fait pour la future déchetterie du Grand](#)

Écrit par le 26 août 2024

[Avignon](#)

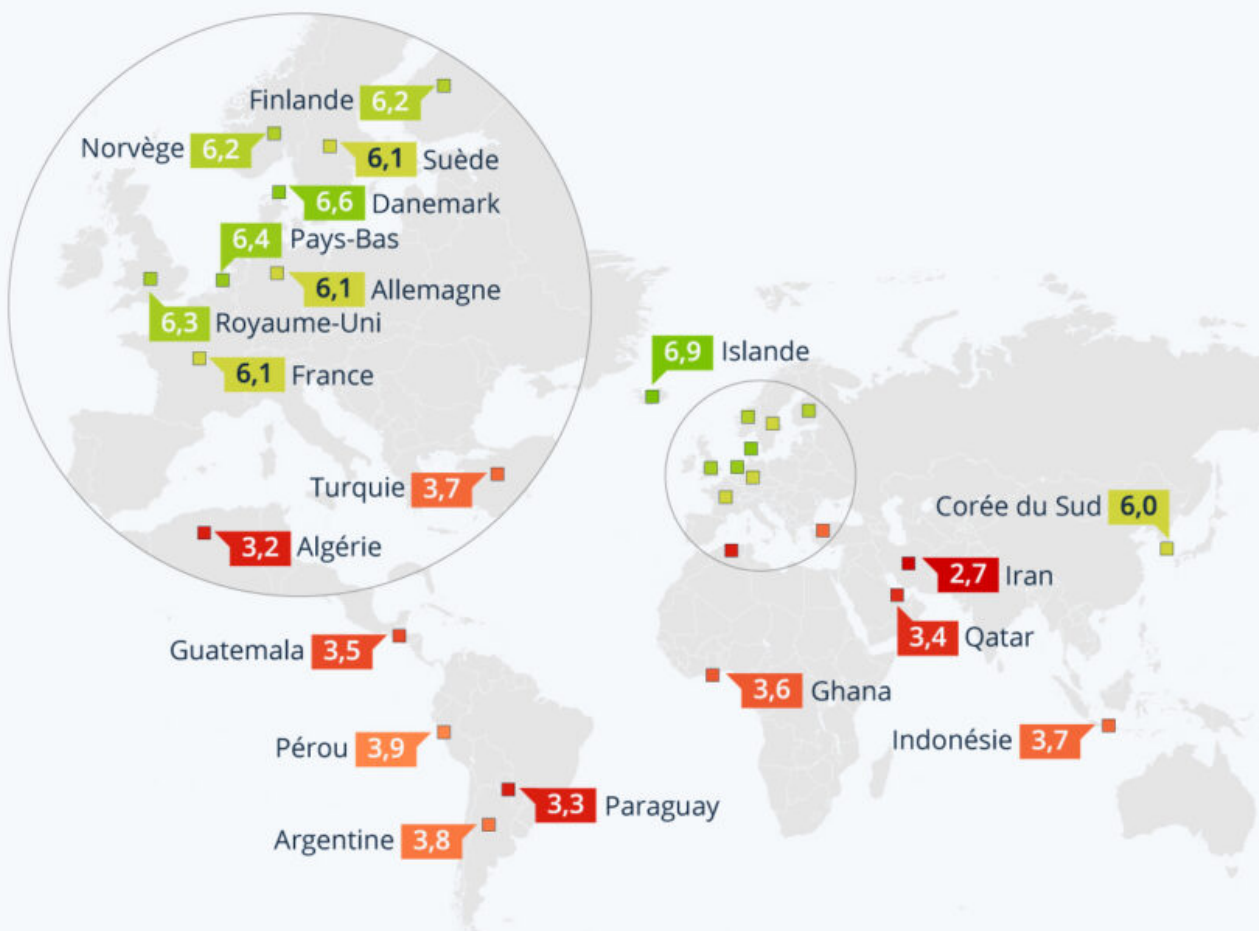
L.G.

La France parmi les pays les mieux préparés à un avenir vert

Ecrit par le 26 août 2024

La France parmi les mieux préparés à un avenir vert

Classement des pays les plus et les moins aptes à évoluer vers un avenir durable et à faible émission de carbone en 2022 *



* Score de 10 = meilleure performance. Indice basé sur : émissions de carbone, transition énergétique, société verte, innovations propres et politique climatique. 76 pays étudiés.

Source : MIT Technology Review Insights



statista

Ecrit par le 26 août 2024

Selon une [étude](#) de l'Institut de technologie du Massachusetts « MIT Technology Review Insights », l'Islande, le Danemark et les Pays-Bas sont les pays les mieux préparés à un avenir durable et à faible émission de dioxyde de carbone (CO2). Les autres pays qui font partie du top 10 du classement du « [Green Future Index 2022](#) » sont le Royaume-Uni, la Norvège, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Suède et la Corée du Sud.

Cet indice mesure la manière dont 76 pays du monde réduisent leurs [émissions de carbone](#), développent des énergies propres et innovent dans les secteurs durables. Il prend également en compte les initiatives prises en faveur de la protection de l'environnement et la [politique climatique](#) des gouvernements.

L'Islande, qui occupe la première place avec un score de 6,9 sur 10, est l'un des deux pays européens qui produit plus d'électricité à partir de [sources renouvelables](#) qu'il n'en consomme, d'après des chiffres relayés par le Forum économique mondial.

Selon les auteurs, certains pays ont fait un bond en avant au classement par rapport à l'année précédente en améliorant leur politique climatique. Le Royaume-Uni, par exemple, qui est passé de la 17ème à la 4ème place en un an, a fortement investi dans les énergies propres.

La Corée du Sud, également entrée dans le top 10 cette année, est considérée comme l'un des meilleurs au monde en matière de [recyclage](#) : le pays représente le plus grand marché asiatique du café et s'emploie à réduire l'impact de ses déchets, en ayant introduit en juin 2022 un système de reprise de tous les gobelets de café jetables. Des progrès ont également été réalisés dans la réorientation de dépenses d'infrastructure vers des projets de production d'énergie propre.

La France est le septième pays le mieux préparé à un avenir durable et à faible empreinte carbone selon l'indice, avec un score de 6,1 sur 10. Le pays marque notamment des points grâce à son ambitieuse politique de développement de l'[hydrogène décarboné](#) et a prévu d'investir 7 milliards d'euros dans ce domaine d'ici 2030.

De Claire Villiers pour [Statista](#)

La cheminée d'Aramon sera démolie le 7 juin prochain

Ecrit par le 26 août 2024



On savait déjà que la cheminée de l'ancienne centrale thermique d'Aramon devait être démolie en juin prochain. EDF vient de confirmer la date : cela sera le mercredi 7 juin. Inactive depuis avril 2016, celle qui en son temps fût la plus haute de France disparaîtra donc définitivement de l'horizon gardois.

« La mission de nos équipes, ne s'arrête pas à l'exécution opérationnelle de ce geste technique exceptionnel, explique EDF. Déconstruire, valoriser et réhabiliter, c'est préparer l'avenir du site industriel. »

En effet, depuis 7 ans déjà les équipes d'EDF spécialisées dans la déconstruction des centrales thermiques s'affairent à la réhabilitation du site. Les cuves à fioul ont été rasées et une centrale photovoltaïque d'une puissance de 5MW a vu le jour en lieu et place. A terme, l'objectif est de rendre le terrain apte à un nouvel usage industriel d'ici 3032.

Par ailleurs, EDF a impulsé, dès 2015, le projet 'Cleantech Vallée', un écosystème regroupant 28

Ecrit par le 26 août 2024

startups, des industriels et des collectivités locales afin de développer des technologies propres pour soutenir la transition écologique. Une initiative qui a notamment déjà permis la création d'une quarantaine d'emplois.

[Retrouvez ici l'historique de la cheminée de la centrale d'Aramon](#)

Pour autant, l'abattage des 252 mètres de briques et de béton de la cheminée constitue une des étapes les plus spectaculaires de cette transition. Pour rappel, lors de sa mise en service en 1977, la cheminée d'Aramon était alors la plus haute cheminée de France jusqu'à la mise en service de celle de Gardanne (297 mètres) en 1984.

Si le détail des modalités de l'opération n'est pas encore connu, sa destruction devrait affecter la circulation fluviale, routière, aérienne ainsi que les riverains. EDF précisera d'ailleurs prochainement les conditions techniques et organisationnelles de la démolition.

(Vidéo) Parc régionaux du Ventoux et du Luberon : des sentinelles climatiques pour le pastoralisme et la biodiversité

Ecrit par le 26 août 2024



Le Parc naturel régional du Luberon (PNRL) et celui du Mont-Ventoux (PNRV) viennent de publier [une vidéo](#) intitulée 'Pastoralisme, biodiversité et changement climatique : les alpages sentinelles du Luberon et du Mont-Ventoux'.

Quels sont les impacts du changement climatique sur le pastoralisme et la biodiversité ? Préoccupés par cette vaste question, plusieurs éleveurs, bergers, chercheurs, pastoralistes et agents du Parc du Luberon et du parc du Ventoux participent au programme Alpages Sentinelles. Ce dispositif étudie les évolutions de la végétation, du climat et des troupeaux pour comprendre et anticiper les effets du changement climatique sur nos alpages. Piloté à l'échelle des Alpes par l'Inrae, ce programme se déploie aujourd'hui sur une quarantaine d'alpages à travers toutes les Alpes.

Cette vidéo d'un peu plus de 4 minutes réalisée par les villeneuvois [d'Amda production](#) nous en dit plus sur cette initiative. Avec les témoignages de [Charlotte Carbonnel](#), maire de Saint-Martin-de-Castillon et vice-présidente du PNRL, [Amélie Jean](#), maire de Puget-sur-Durance et présidente de comités de pilotage Natura 2000, Anthony Roux, chargé de mission biodiversité et espaces naturels au PNRV ainsi que Christian Vachier-Moulin, éleveur ovin et président de l'association pastorale du Grand Luberon.

L.G.

Ce qui attend les Vauclusiens à partir de 2024 avec la loi sur le compostage obligatoire



D'ici la fin de l'année, tous les ménages Vauclusiens devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1^{er} janvier 2024. Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif...

Ecrit par le 26 août 2024

« Dans bientôt moins de 10 mois, à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, [selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement](#) », explique le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

La mise en œuvre de cette disposition, [introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales](#) (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions permettant d'effectuer ce tri à la source, chez vous. Plusieurs dizaines de collectivités ont déjà aménagé cette obligation.

Actuellement, les biodéchets représentent 30% du contenu de la poubelle résiduel des Français, soit un tiers de résidus non triés par les ménages.

Ces solutions sont multiples, conjointes ou complémentaires, en fonction de la situation des communes (urbaines, rurales) et des ménages concernés (en appartement, en pavillon) : elles peuvent passer par la mise à disposition de composteurs individuels, ou collectifs (pour un immeuble, une rue, un quartier), de poubelles individuelles ou de conteneurs collectifs pour une collecte spécifique en benne à ordures, comme il en existe déjà pour les emballages ou le verre.

[Télécharger le guide : Comment réussir son compost ?](#)

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), ces biodéchets* constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Cette obligation de tri à la source des biodéchets ne concerne pour le moment que les entreprises et les collectivités, dont la production annuelle dépasse 10 tonnes ou 60 litres pour les huiles, volume qui a été abaissé à 5 tonnes au 1^{er} janvier 2023, avant la suppression de ce minimum et l'alignement sur les ménages au 1^{er} janvier 2024.

Pour le moment, il n'y a aucun risque de sanction financière à ne pas réaliser son compostage. Même si la loi indique « tout professionnel ou citoyen doit disposer d'une solution de collecte et de traitement des biodéchets », le texte ne prévoit aucune amende en cas de non-respect au 1^{er} janvier 2024. Cependant, il existe une sanction pour non-respect du règlement de collecte des ordures ménagères prévoyant une amende de 2e classe (amende de plus de 150€ - Art. 131-13 du Code Pénal) pour non-respect des conditions fixées par le règlement de collecte.

**Selon l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement, les biodéchets sont « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».*